

M. HANSELL: Comme le ministre a déclaré qu'un rapport serait soumis annuellement, puis-je lui demander s'il envisage la création d'un comité parlementaire semblable à celui des chemins de fer et de la marine marchande? Le comité qui s'occupe des chemins de fer nationaux est un organisme très important et ses délibérations portent sur des questions d'intérêt capital pour les entreprises ferroviaires et la marine marchande. Il est vrai par ailleurs que ce comité n'a rien à voir aux travaux de la commission des transports et que la présente mesure se rapporte à la commission du transport aérien. J'estime qu'un comité parlementaire semblable à celui des chemins de fer et chargé de passer en revue chaque année les questions qui se rattachent à la présente mesure, pourrait rendre de précieux services. Le ministre peut-il nous dire s'il songe à instituer un tel comité? Très souvent à la suite de mesures comme celle-ci, des organismes d'Etat sont constitués et leur rapports sont déposés chaque année sur le bureau de la Chambre. Cependant, nous n'avons jamais l'occasion de les examiner à fond. On ne fait que les mettre à la disposition de ceux qui désirent en prendre connaissance et c'est tout. A mon avis, les comités parlementaires sont exceptionnellement bien placés pour scruter les actes des organismes d'Etat.

L'hon. M. HOWE: Le comité tout désigné en l'occurrence serait sans doute celui des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques. Peut-être pourrions-nous en étendre les attributions aux chemins de fer, canaux et lignes aériennes et télégraphiques. Les travaux du comité des chemins de fer et des navires appartenant à l'Etat sont d'une nature différente. Ses fonctions portent, à la fois sur les établissements publics et privés mais il se trouverait ainsi à envahir le domaine d'autres comités permanents. Je me rendrai volontiers au désir de l'honorable député et verrai à ce que le rapport de la commission du transport aérien soit renvoyé à ce comité pour examen.

M. COCKERAM: Quel est le traitement des membres de la commission? Quel est le nombre global d'employés à l'heure actuelle? Quel est le chiffre global des traitements et salaires?

L'hon. M. HOWE: Le président de la commission touche \$12,000 par an, soit le même traitement que le président de la commission des transports.

M. COCKERAM: M. Henry, n'est-ce-pas?

L'hon. M. HOWE: En effet. Chaque membre reçoit \$8,000 par an.

M. COCKERAM: Cet emploi occupe-t-il tout leur temps?

L'hon. M. HOWE: Oui. Jusqu'ici, M. Henry n'a pu consacrer que trois jours par semaine à ce travail et, en vertu d'une entente, il ne touche que la moitié de son traitement. Jusqu'à ce qu'il puisse abandonner son occupation première, ce qui ne lui a pas encore été possible jusqu'ici, il partage son temps entre les deux fonctions et il retire la moitié seulement du traitement statutaire.

M. COCKERAM: Quel est le nombre global de membres du personnel et le chiffre des traitements versés?

L'hon. M. HOWE: Le personnel compte environ 41 membres y compris les commissaires. Il faudra un peu de temps pour additionner leurs traitements; je pourrai donc fournir ce chiffre un peu plus tard.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2 (quorum).

M. MacNICOL: Le ministre a dit que le président touche \$12,000 par année et les deux autres membres, \$8,000. Comment sont calculés ces traitements. De quelle façon ces traitements se comparent-ils aux salaires que paient les grosses entreprises? Ces grosses entreprises doivent acheter lorsque les prix sont les plus bas et vendre aux plus hauts prix possibles et les appointements des directeurs des grandes maisons atteignent rarement \$12,000 par année, ou du moins ils n'atteignent pas ce chiffre de mon temps. Peut-être l'atteignent-ils dans le moment. C'est, à mon avis, un bon traitement. Je ne critique pas, mais j'aimerais savoir sur quoi ces traitements sont fondés et comment ils se comparent aux traitements versés par les sociétés et autres compagnies de transport.

L'hon. M. HOWE: On considère qu'il est nécessaire de verser ce montant si l'on veut trouver un homme qui possède suffisamment d'expérience pour faire honneur à son emploi. Il ne vaut guère la peine de confier un poste de haute responsabilité comme celui-ci à un homme n'ayant que peu d'expérience car il ne pourrait rendre de grands services. L'honorable député m'a demandé de comparer ces traitements aux traitements des sociétés. Le président de la commission quitte un poste où il touchait \$35,000 par année pour accepter celui-ci à \$12,000. Il y a vingt ans, il touchait \$10,000 par année en tant que sous-ministre des chemins de fer et des canaux. Il devait, par la suite, recevoir un traitement beaucoup plus élevé, à titre de directeur des questions économiques au National-Canadien.

M. MacNICOL: Il s'agit là d'une entreprise de l'Etat. Je songeais à l'entreprise privée.